

AVIS PUBLIC



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

RECHERCHE DE CANDIDATURES AU POSTE DE COMMISSAIRE DE LA CIRCONSCRIPTION N° 3

À la suite du déménagement hors du territoire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) de monsieur Martin Viau, commissaire de la circonscription n° 3 et, en conséquence, la vacance du poste, le conseil des commissaires désire recevoir les candidatures de personnes intéressées à occuper les fonctions de commissaire afin de combler le poste de commissaire dans la circonscription n° 3.

La personne choisie sera nommée par le conseil des commissaires lors de la prochaine séance ordinaire du conseil des commissaires qui aura lieu le mardi 16 janvier 2018 à 19 h 30.

1. Description de la circonscription

La circonscription n° 3 comprend la municipalité de Mercier et une partie de la municipalité de Châteauguay, et regroupe 15 423 électeurs en date du 9 janvier 2017.

2. Rôle du commissaire (article 176.1 de la Loi sur l'instruction publique)

Les membres du conseil des commissaires exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et responsabilités de chacun et dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la présente loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement. À cette fin, les membres du conseil des commissaires ont notamment pour rôle :

1. dans le cadre de leur participation à la définition des orientations et des priorités de la commission scolaire, d'informer le conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population de leur circonscription ou de leur milieu;
 - 1.1. de s'assurer qu'un soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres;
2. de veiller à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la commission scolaire;
3. de s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire;
4. d'exécuter tout mandat que leur confie le conseil des commissaires, sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

3. Loi sur les élections scolaires

Art. 20 :

« Peut être élue commissaire d'une commission scolaire, toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de cette commission scolaire et qui, à la date du scrutin, a son domicile sur le territoire de la commission scolaire depuis au moins six mois. »

Art. 21 :

« Les personnes suivantes sont inéligibles à la fonction de commissaire:

1. un membre de l'Assemblée nationale;
2. un membre du Parlement du Canada;
3. un juge d'un tribunal judiciaire;
 - 3.1 le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
 - 3.2 les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
4. un employé de la commission scolaire;
 - 4.1 les membres du personnel électoral de la commission scolaire;
5. une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée.

L'inéligibilité prévue au paragraphe 5 vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis.

Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal est inéligible à la fonction de commissaire d'une commission scolaire de l'île de Montréal. »

1. Pièces demandées lors du dépôt de la candidature

- Preuve de résidence
- Date de naissance et profession
- Curriculum vitae
- Lettre expliquant les motifs incitant à devenir commissaire

2. Date limite pour déposer une candidature

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature par la poste ou par courriel à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, au plus tard le mercredi 10 janvier 2018 à 16 h. Les candidats éligibles devront expliquer les motifs les incitant à devenir commissaire lors de la séance du conseil des commissaires du mardi 16 janvier 2018 à 19 h 30.

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Service du secrétariat général et de l'information
50, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 4V3
Tél. : 514 380-8899, poste 3917
secretariatgeneral@csdgs.qc.ca

Donné à La Prairie ce 15 décembre 2017

Nathalie Marceau
Directrice du Service du secrétariat général et de l'information